

Décision

Générale

colonial

Décision n° 660 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES DÉTACHÉS HORS CADRES.

n° 660

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1943

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date du numéro
15 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le médecin Capitaine TRICOTTET en services Hors cadres est replacé dans les Cadres et mis pour compter du 11 Août 1943 a la disposition du Lieutenant-Colonel, Commandant Supérieur des Troupes. Le Médecin Lieutenant BELLIDENTY Charles est placé dans la position Hors Cadres pour compter du 11 Août 1943. Il est chargé : 1o)- du service des dispensaires, de l'assistance médicale indigène de la visite des prisons. 2°)- des arraisonnements. 3)- de la visite des fonctionnaires Il aura droit aux indemnités prévues au budget à compter du jour de sa prise de service. Le Médecin Lieutenant BELLIDENTY Charles prêtera en tant que Médecin arraisonneur le serment prévu par la Loi.